



Ministère de l'Education nationale
Monsieur L. CHATEL
110 rue de Grenelle
75700 PARIS

Paris, le 10 juillet 2010

Objet : Enseignement des langues vivantes en élémentaire.

N./Réf : BP/2010-07-375

CLAIRE-LISE
CAMPION

SENATRICE
DE L'ESSONNE

Monsieur le Ministre,

J'ai été interpellée par des élus et des parents d'élèves choqués des lettres de licenciements reçues par les intervenants extérieurs qui assuraient l'apprentissage des langues vivantes dans les écoles élémentaires du département.

En effet, ils sont très inquiets de la pérennité de cet enseignement obligatoire dès l'école primaire et qui doit être assuré par des enseignants formés. Or, la suppression de la totalité des postes, 120 en Essonne, posera certainement un problème à la rentrée de septembre prochain.

Je vous demande de bien vouloir réétudier cette situation afin que cet enseignement soit dispensé dans de bonnes conditions et que les intervenants extérieurs puissent poursuivre leur travail commencé, pour certains, depuis dix ans.

Sachant que vous saurez étudier cette requête avec le plus grand soin,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Claire-Lise CAMPION